



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU GARD

Sous-Préfecture d'Alès

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE SALINDRES

*Judi 15 décembre 2016 à 14 heures 30, à la salle Becmil à Salindres*

#### **Présidence assurée par :**

Olivier DELCAYROU, Sous-Préfet d'Alès

#### **Présents :**

Yves COMTE, Maire de Salindres

Michel BELLAGAMBA, adjoint au maire de Salindres

Roch VARIN D'AINVELLE, Maire de Servas

Philippe RIBOT, Maire de Saint Privat des Vieux

David MIDDIONE, conseiller municipal de Mons

Thierry PEREZ, fédération des associations Cévenoles environnement nature (FACEN)

Christian GUIN, association mieux vivre à Salindres

Emmanuel ALLARD, association mieux vivre à Salindres

Pierre PLANQUART, Responsable HSE, Axens

Jean-Luc PUJOL, Directeur d'usine, Solvay

Cyril ESCARMENT, Représentant CHSCT, Solvay

Arnaud AZÉMA, Gendarmerie interieur, Cob Salindres

Philippe CLAIR, Gendarmerie interieur, Grpt 30

Pierre CASTEL, Chef de l'unité interdépartementale Gard-Lozère de la Dreal

Hervé FAVIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Éric HABONNEAU, Service départemental d'incendie et de secours du Gard

Michel GARREL, Chef Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture du Gard

Christelle LEBLANC, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture du Gard

Stéphanie LE GAGNE, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture du Gard

Bruno AMAT, Sous-Préfecture d'Alès

Jocelyne BLOT, Sous-Préfecture d'Alès.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Révision du plan particulier d'intervention (PPI) de Salindres (SIDPC) ;
- 2) Point sur le suivi du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et les mesures de sûreté des établissements Seveso (DREAL) ;
- 3) Présentation du bilan annuel 2015 de la société Axens ;
- 4) Présentation du bilan annuel 2015 de la société Solvay ;
- 5) Espace de discussion.

M. le sous-préfet ouvre la séance et remercie M. Yves Comte, récemment élu maire de Salindres, pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

En préambule, il évoque le décès récent de M. Hervé Chareyre, président de l'ADISL.

Il demande que cette association ainsi que la FACEN et la commune de Salindres désignent de nouveaux représentants titulaires et suppléants pour modifier l'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission.

Il précise que la dernière réunion, en principe annuelle, a eu lieu en octobre 2015. Ce décalage s'explique par la présence d'un sujet important à l'ordre du jour, la révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI), qui justifie également la présence de nouveaux acteurs, comme la gendarmerie, les services départementaux de la protection civile, et les élus concernés par le futur périmètre de ce PPI.

Après un tour de table, et en l'absence de questions préliminaires, il propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

### **1) Révision du plan particulier d'intervention (PPI) de Salindres (SIDPC)**

M. Michel Garrel, chef du Service interministériel de défense et de protection civile du Gard (SIDPC), rappelle les missions de chacun :

- pour l'État : rédaction du PPI, consultation de la population, information et alerte des maires des communes concernées ;
- pour les exploitants : fourniture des documents, dispositifs de surveillance, et d'alerte, information de la population ;
- pour la commune : écriture du PCS (Plan communal de sauvegarde), information et alerte de la population, exercices.

La nouveauté étant le classement d'Axens en Seveso seuil haut, il pouvait être envisagé d'établir 2 PPI, l'un concernant Rhodia l'autre Axens. La solution préconisée est plutôt celle d'un PPI unique pour la plate-forme chimique, basé sur les études de dangers, au périmètre élargi, incluant dorénavant les communes de Servas, Saint-Julien-les-Rosiers et éventuellement Mons, qui pourrait être dénommé « *PPI plateforme chimique de Salindres* ».

Les axes de travail sont principalement la tenue des axes de circulation majeurs (déjà engagé avec les forces de l'ordre), le bouclage, l'alerte, la protection de la population au regard des effets accidentels, l'information et la communication et la préparation de la phase post-accidentelle.

Le calendrier envisagé est le suivant :

- 1er semestre 2017 : groupes de travail thématiques pour l'actualisation du PPI ;
- 3e trimestre : approbation après consultation publique ;
- 4e trimestre : tenue d'un exercice.

L'objectif du SIDPC est d'envoyer des projets de PPI les plus complets possible afin qu'un minimum de corrections soit à apporter par les différents acteurs. M. Michel Garrel souligne également la nécessité de réviser le PPMS (plan particulier mise en sûreté des établissements scolaires).

## **2) Point sur le suivi du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et les mesures de sûreté des établissements Seveso (DREAL)**

M. Pierre Castel, chef de l'unité interdépartementale Gard-Lozère de la DREAL, rappelle que le PPRT a été approuvé le 11 août 2014, et confirmé par le tribunal de Nîmes le 12 juillet dernier et que le financement des mesures de délaissement a été assuré par l'État à hauteur d'un tiers des sommes. Pour mémoire, le délaissement, à la différence d'une expropriation, donne au propriétaire du bien le choix de faire racheter son bien par la collectivité (État / exploitant à l'origine du délaissement / collectivités locales). Quatre habitations en zone où l'aléa est très fort, sont concernées.

Parmi les mesures à court terme prévues dans le PPRT, figuraient (sous échéance d'un an) :

- une obligation de mise en place de signalisation, qui a été remplie ;
- l'établissement d'une convention d'aménagement et de gestion des terrains délaissés n'est plus nécessaire selon l'ordonnance du 22 octobre 2016. Les propriétaires ont formulé leur intention de conserver leur bien mais ont la possibilité de changer d'avis jusqu'au 23 octobre 2021. M. le maire est chargé de piloter ce processus.

Par ailleurs, l'instruction gouvernementale du 31 mars 2016 confirme la nécessité de la mise en œuvre des PPRT, notamment avec l'accompagnement de la réalisation des travaux. « *En ce qui concerne Salindres, il s'agit d'un local de confinement dans lequel on puisse s'abriter pendant deux heures* ». Ces travaux obligatoires concernent les 4 biens situés en mesures de délaissement. L'État mène le processus de diagnostic et de choix des intervenants. Sur l'aspect financier, le dispositif est le suivant : 40 % de crédit d'impôt et 25 % pour Rhodia et les collectivités locales au prorata de la Contribution Economique Territoriale (CET), les 10 % restants étant à la charge du propriétaire (des arrangements locaux étant possibles). Ces travaux sont exigibles au 12 août 2022. Un travail reste à faire sur le calcul des taux exigibles.

M. le maire assure qu'un contact sera établi avec les 4 propriétaires concernés.

M. Hervé Favier, représentant la DDTM, précise que les propriétaires avaient été informés avant l'approbation du PPRT et que tous avaient identifié leur pièce de confinement. Ces travaux ne représentent a priori pas un coût excessif : dans les 6000 à 7 000 euros selon l'expérience acquise pour des confinements d'habitation alors que le maximum prévu par la loi est de 20 000 €.

M. Jean-Luc Pujol, directeur de Solvay, estime qu'il faut fournir aux propriétaires des informations concrètes.

M. le sous-préfet conclut à la nécessité d'une prise de contact par le maire et d'une expertise via les services de l'État.

M. Pierre Castel se livre ensuite à un point sûreté, soulignant en préambule les instructions « *très fermes* » du ministère de l'Intérieur en termes de divulgation et mise à disposition des informations, « *ce qui explique que l'on ne mette pas en ligne les documents préparatoires à la CSS*. 18 inspections conjointes avec les forces de l'ordre, la Dreal et la préfecture ont été menées en 2015, en sus des autodiagnostic menés par les exploitants découlant sur des plans d'actions d'amélioration. L'instruction gouvernementale du 19 mai 16, non publiée, préconise de « trouver un bon équilibre entre les impératifs de sûreté et l'information du public ». Sont concernées les informations a minima sensibles telles que :

- localisation précise des potentiels de dangers, dénomination et quantités précises des produits
- fonctionnement et localisation détaillés des mesures de maîtrise des risques

- plans détaillés du site, cartes d'intensités et tableau récapitulatif des phénomènes dangereux.

Des mesures transitoires s'appliquent pour les dossiers en cours avec des précautions très fortes, notamment pour les arrêtés préfectoraux, qui disposeront désormais d'annexes non publiées. Concernant les dossiers clos, le toilettage du site internet de la Dreal a été opéré. Pour les PPRT, la publication des notes de présentation a été supprimée. Les associations sont invitées à retirer de leurs sites internet les documents sensibles. M. Emmanuel Allard, « Association mieux vivre à Salindres/ADISL » assure que ce toilettage sera réalisé.

M. le sous-préfet souligne l'importance de la pédagogie à ce sujet et souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre la nécessaire diffusion d'informations et les nouvelles consignes de sûreté.

### **3) Présentation du bilan annuel 2015 de la société Axens**

M. Pierre Planquart, responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) d'Axens, présente un bilan en 4 volets :

- Actes administratifs reçus en 2015

Suite à l'inspection de la Dreal le 24 septembre 2015 sur le Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PM2I) concernant l'état des ouvrages, les mesures de maîtrise des risques et la gestion des déchets, tous les écarts observés ont été corrigés.

Un PV a été dressé suite à la pollution accidentelle de l'Avène le 8 octobre 2015 après le démarrage de la nouvelle station d'épuration.

Bilan SGS (Système de gestion de la sécurité) : un nouvel arrêté revoit son canevas, avec une évaluation périodique systématique de la politique de prévention des accidents majeurs et l'adéquation du système. Il n'y a pas eu de déclenchement du POI en 2015. Un exercice a été mené le 19 novembre 2015 avec le scénario suivant : incendie sur une longue bande transporteuse entre deux ateliers à proximité d'une source radioactive scellée. 8 remarques ont été émises, 7 ont été prises en compte, la dernière concernant l'installation de colonnes sèches pour faciliter l'intervention des pompiers devant être soldée d'ici la fin du mois.

- Incidents

19/02/15, une fuite d'azote lors de travaux sur une tuyauterie avec un étiquetage erroné sur les lignes de gaz (oxygène et hélium). Après analyse des causes, des actions correctives ont été effectuées : repérage de toutes les tuyauteries de gaz du laboratoire et remise à jour de l'intégralité des schémas d'implantation.

Le 3 avril et les 14 et 16 juin, des fuites de sulfure d'hydrogène (inflammable et toxique) dans un local de stockage. La valeur de détection était faible (10 ppm) et sans impact pour le personnel, mais l'incident a été qualifié de sévère. De l'eau contenue dans les bouteilles de 10 litres réagissait avec le soufre solide, provoquant la corrosion des détendeurs. Une réclamation a été faite et tous les détendeurs ont été changés.

Le 8 octobre, « *sans certitude absolue, la mortalité des poissons constatée dans l'Avène est potentiellement corrélable à l'introduction d'un insolubilisant pour métaux lors des essais de mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux de procédés dénommée Presto* ». La station a redémarré sans ce produit et les techniciens ont été formés aux analyses de sécurité des procédés par un même intervenant extérieur, pour une plus grande cohérence méthodologique.

- Réalisations

Nouvelle station d'épuration physico-chimique, rénovation de salles de repli en cas d'alerte gaz ; diverses réfections dans le cadre du PM2I.

- Investissements 2016

Projets divers HSE 150 000 euros, sécurité incendie 80 000 euros, substitution des sources radioactives 65 000 euros, désamiantage 100 000 euros, aspiration centralisée 250 000 euros ; environnement : dernière phase nouvelle station d'épuration 420 000 euros, PM2I 100 000 euros.

Enfin, il indique que l'établissement a obtenu la certification ISO-50001 sur la maîtrise de l'énergie.

#### **4) Présentation du bilan annuel 2015 de la société Solvay**

M. Jean-Luc Pujol, directeur de Solvay, ouvre son intervention avec le récit de l'exercice Plan d'Organisation Interne (POI) annuel effectué en juin 2015 ; cet exercice s'est bien déroulé et a fait remonter plusieurs points d'améliorations possibles sur la rapidité du message délivré à l'extérieur, la localisation du point de rassemblement et la fonction de correspondant opérationnel à renforcer.

Il présente le bilan SGS, avec un rappel des investissements significatifs pour l'organisation et la formation et de la poursuite du déploiement du nouveau système de management intégré de la qualité. Ce système intègre la révision du processus d'audits internes étendue à l'HSE, la formation des auditeurs internes qualité au management, la révision de la procédure de mise à disposition des installations avec autorisation préalable avant ouverture de ligne, la création d'un poste spécifique coordination entre activités de maintenance et de fabrication, garant que le fabricant a laissé les installations dans les bonnes conditions pour les travaux, la poursuite du plan à 5 ans de révision des analyses de risque procédé par expert

Il évoque ensuite les incidents survenus en 2015 :

- le 22 février, une explosion présentée lors de la dernière Commission de Suivi de Site (CSS) d'octobre 2015 ;
- le 5 mai, un incident qui a amené au déclenchement du POI malgré la faiblesse du rejet : moins de 5 kilos d'acide fluorhydrique émis à l'atmosphère, lors d'une opération de maintenance sur un joint de vidange. Les opérateurs en présence, vêtus d'une combinaison chimique, n'ont pas été impactés. Deux autres membres du personnel, à une cinquantaine de mètres lors de l'incident, ont été envoyés par précaution sous surveillance à l'hôpital d'Alès, où il n'a pas été détecté de dommages. Après l'analyse des causes, différentes actions correctives ont été mises en œuvre, visant notamment à préciser les principes à appliquer dans la rédaction des documents de mise à disposition des installations pour plus d'uniformité et former le personnel en charge de cette activité, qui valide la mise à disposition avant l'ouverture ;
- Le 25 juin, un rejet gazeux lors de l'ouverture d'un fût d'acide triflique anhydride triflique donnant lieu à l'évacuation de l'atelier.

De manière générale, il a été demandé par le Préfet de réfléchir aux facteurs humains et organisationnels appliqués à la sécurité industrielle. Un audit interne a été réalisé à ce sujet, mais il semble insuffisant pour en tirer des conclusions, un audit externe va être réalisé.

Au-delà des progrès techniques, M. le sous-préfet rappelle l'importance du facteur humain ; la mobilisation sur le respect des règles et des procédures est encore plus indispensable sur des sites tels que celui de Salindres.

Il est indiqué également au maire de Salindres la nécessité de modifier son PCS.

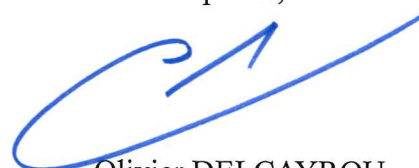
### **5) Espace de discussion**

M. le sous-préfet demande aux participants s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

En l'absence de questions, M. le sous-préfet remercie les participants et propose que la prochaine réunion de la commission soit organisée avant la finalisation du PPI.

La séance est levée à 16 heures 50.

Le sous-préfet,



Olivier DELCAYROU